

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1006 promulguant à la Côte française des Somalis l'arrêté du 4 août 1949 du Ministre des finances, portant création d'un service de dépôts de fonds des particuliers à la Trésorerie de la Cote Français des Somalis.

n° 1006

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
13 septembre 1949

Numéro JO
n° 9 du 30/09/1949

Date du numéro
30 septembre 1949

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulgué en, Côte française des Somalis et dépendances : l'arrêté du 4 août. 1949 du Ministère des finances et des affaires économiques et du. Secrétariat d'Etat à la France d'outre-mer, portant création d'Un service de dépôts de fonds des particuliers à la Trésorerie de la Côte française des Somalis. (J. O. E. F. du 7 août 1949, page 7777.)

Art. 2

—Le présent arrêté sera enregistré, publié et inséré au Journal officiel de la colonie.

Le Gouverneur
P.-H.

SIRIEX